

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE326

présenté par

M. Pauget, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 34

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« au 2° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.